

CHANTIERS JEUNES 2024

Dossier de candidature de

**Culture, sport, loisirs, vacances :
je finance mon projet grâce à un
Chantier Jeunes !**

Espace Jeunes

Pôle Dispositifs Jeunes

48 rue Paul Verlaine (Métro Gratte-ciel)

Tel : **04.72.65.80.55**

dispositifs.jeunes@mairie-villeurbanne.fr

Horaires :

Lundi, Mardi et Jeudi : 13h - 18h

Mercredi : 10h - 18h

Vendredi : 13h - 17h

En quoi consistent les chantiers jeunes ?

Les Chantiers Jeunes permettent aux jeunes villeurbannais de **16 à 21 ans** de financer un projet de vacances, sport, culture ou loisirs en échange d'**une semaine de travaux d'utilité publique** (peinture, entretien, aide à la personne...), à l'issue de laquelle ils reçoivent **une bourse de 170 euros** versée en **chèques vacances** (ANCV)*.

Les Chantiers Jeunes se déroulent obligatoirement durant les **vacances scolaires** (sauf celles de Noël)

Comment participer ?

Pour candidater, il suffit de compléter ce dossier et de le déposer auprès d'un agent de la **Direction Jeunesse** avant :

- le 13 juin 2024 pour les vacances d'été
- le 03 octobre 2024 pour les vacances d'automne

Conditions d'éligibilité au dispositif :

- avoir **entre 16 et 21 ans**
- avoir un **projet** de vacances, sport, culture ou loisirs
- habiter à **Villeurbanne**

Vous pouvez réaliser :

- 1 chantier maximum par année civile
- 3 chantiers maximum en 5 ans (entre 16 et 21 ans)

Pièces justificatives à fournir :



Justificatif d'identité (recto-verso)



Justificatif du quotient familial

(copie de l'attestation fournie par la CAF ou dernier avis d'imposition)



Attestation responsabilité civile fournie par votre assureur

(mention obligatoire : nom et prénom du jeune)

NB : Généralement votre assurance habitation couvre ces risques.

La ville de Villeurbanne traite les données personnelles recueillies dans ce formulaire dans le cadre des dispositifs jeunes. Il a pour base légale la mission d'intérêt public.

Ce traitement est destiné à la Direction Jeunesse, ses partenaires directs et ses partenaires assistants aux commissions d'attribution. Les données sont collectées pour l'année en vigueur. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de limitation de traitement de celles-ci. Pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à la Direction Jeunesse - pôle Dispositifs Jeunes ou notre Délégué à la protection des données : Ville de Villeurbanne, Délégué à la protection des données, CS 65051, 69601 Villeurbanne ou dpd@mairie-villeurbanne.fr.

*Consulter la liste du réseau d'enseignes sur www.leguide.ancv.com

FICHE DE PRÉSENTATION

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

Téléphone portable (jeune) :

Téléphone parents (si mineur) :

Adresse mail :

Votre quartier à Villeurbanne :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Buers Croix Luizet | <input type="checkbox"/> Cyprian Les Brosses | <input type="checkbox"/> Perraliere Grandclément |
| <input type="checkbox"/> Charpennes-Tonkin | <input type="checkbox"/> Ferrandière Maisons Neuves | <input type="checkbox"/> St Jean |
| <input type="checkbox"/> Cusset Bonnevey | <input type="checkbox"/> Gratte-Ciel Dedieu Charmettes | |

Avez-vous déjà réalisé un Chantier Jeunes cette année ?

Oui Non Nombre de chantiers déjà réalisés :

En quoi consiste votre projet ?

Vacances Sport Loisirs Culture Date de votre projet :
...../...../.....

Présentez-nous votre projet en quelques lignes :

.....
.....
.....
.....

Si vous êtes mineur, autorisation d'un représentant légal :

Je soussigné(e), représentant légal
du jeune, l'autorise à participer au
dispositif Chantier Jeunes.

Date et signature :

DATES DES CHANTIERS 2024

Merci de nous indiquer les semaines durant lesquelles vous êtes disponible pour participer à un chantier.

Classez vos disponibilités par **ordre de préférence** en indiquant un chiffre dans la case : 1 étant votre choix préféré.

Chantiers d'hiver

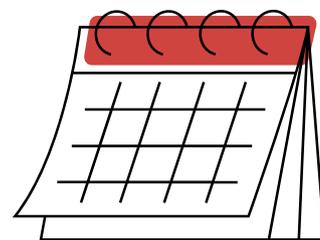
du 19 au 23 février

du 26 février au 01 mars

Chantiers de printemps

du 15 au 19 avril

du 22 au 26 avril



Chantiers d'été

du 08 au 12 juillet

du 15 au 19 juillet

du 22 au 26 juillet

du 30 juillet au 02 août

Chantiers d'automne

du 21 au 25 octobre

du 28 octobre au 01 novembre

Si votre dossier est retenu :

Vous serez affecté(e) **pendant une semaine de 27h**, auprès d'un service municipal ou d'une association partenaire. Vous y réaliserez des **petits travaux d'utilité publique**, comme par exemple : nettoyage, arrosage, manutention, inventaire, peinture, service à la personne...

Avant votre chantier, vous devrez participer à une **réunion d'information** obligatoire durant laquelle vous signerez votre convention, accompagné(e) d'un représentant légal si vous êtes mineur.

Pour plus d'informations : **04 72 65 80 55** ou dispositifs.jeunes@mairie-villeurbanne.fr